



CONSEIL MUNICIPAL D'OTTAWA

Le mercredi 28 novembre 2012, à 10 h

Salle Andrew-S.-Haydon, 110, avenue Laurier Ouest

PROCÈS-VERBAL 45

Le Conseil municipal de la Ville d'Ottawa s'est réuni le 28 novembre 2012, à 10 h, dans la salle Andrew-S.-Haydon, 110, avenue Laurier Ouest, à Ottawa.

Le maire Jim Watson préside l'assemblée et récite la prière.

MOMENT DE SILENCE

Le Conseil a observé un moment de silence à la mémoire de Shawn Little, ancien conseiller municipal d'Ottawa (représentant le quartier Kitchissippi de 1997 à 2006), décédé le 24 Novembre, 2012.

L'HYMNE NATIONAL

L'hymne national est interprété à la cornemuse par Bethany Bisailion.

ANNONCES/ACTIVITÉS CÉRÉMONIALES

RECONNAISSANCE – PRIX DE BÂTISSEUR DE LA VILLE DÉCERNÉ PAR LE MAIRE

Le maire Jim Watson et la conseillère municipale Maria McRae remettent le Prix de bâtisseur de la Ville à Frank Licari en reconnaissance de ses nombreuses années de travail bénévole et de son travail exceptionnel auprès de la communauté de Ridgemont et des résidents d'Ottawa.

APPEL NOMINAL

TOUS LES MEMBRES SONT PRÉSENTS.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 14 novembre 2012.

DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS, Y COMPRIS CEUX DÉCOULANT DE RÉUNIONS ANTÉRIEURES.

Voir la déclaration au point suivant de l'ordre du jour : Motion concernant l'examen des budgets préliminaires de 2013, Motion N° 45/3, points 7.b. et 7.d.

COMMUNICATIONS

La Ville a reçu les communications suivantes :

Association des municipalités de l'Ontario (AMO) :

- L'Ontario la phase 2 de la Stratégie pour l'infrastructure municipale – 51 M\$ pour l'infrastructure municipale
- Annonce des allocations de fonds par le Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario (FPMO) de 2013

Autre communications reçus

- Avis du maire Jim Watson concernant la décoration de 15 résidents de la Ville d'Ottawa de l'Ordre d'Ottawa durant une cérémonie tenue le 22 novembre 2012.

ABSENCES

Aucune absence.

MOTION PORTANT PRÉSENTATION DE RAPPORTS

MOTION N° 45/1

Motion du conseiller T. Tierney
Appuyée par le conseiller B. Monette

Que le rapport de la trésorière municipale, intitulé « Budgets préliminaires de fonctionnement et d'immobilisations de 2013 – Programmes financés par les taxes »; le rapport du Comité de dérogation, intitulé « Prévisions préliminaires du budget de 2013 – Comité de dérogation »; le rapport de Prévention du crime

Ottawa, intitulé « Prévisions budgétaires de fonctionnement de 2013 – Prévention du crime Ottawa »; le rapport du Conseil de gestion du terrain de camping municipal d'Ottawa, intitulé « Budgets de fonctionnement et d'immobilisations 2013 du Conseil de gestion du terrain de camping »; le rapport du Conseil d'administration de la Bibliothèque publique d'Ottawa, intitulé « Bibliothèque publique d'Ottawa : Approbation des prévisions budgétaires de 2013 »; les rapports n^{os} 6 et 7 du Conseil de santé d'Ottawa; le rapport n^o 25 du Comité de l'agriculture et des affaires rurales; le rapport n^o 18 du Comité des services communautaires et de protection; le rapport n^o 19 du Comité de l'environnement, y compris la page 48 modifiée du Budget d'immobilisations et de fonctionnement du Comité de l'environnement; le rapport n^o 26A du Comité des finances et du développement économique; le rapport n^o 4 du Sous-comité de la technologie de l'information; le rapport n^o 40A du Comité de l'urbanisme; le rapport n^o 17 de la Commission du transport en commun; et le rapport n^o 22 du Comité des transports soient reçus et examinés;

Et que les Règles de procédure soient suspendues afin de prendre connaissance et d'examiner le rapport n^o 9 de la Commission de services policiers d'Ottawa, puisqu'il contient le budget d'immobilisations et de fonctionnement 2013 du Service de police d'Ottawa et qu'il doit être examiné au cours de la réunion d'aujourd'hui;

ADOPTÉE

CONSTITUTION EN COMITÉ PLÉNIER

MOTION N^o 45/2

Motion du conseiller T. Tierney
Appuyée par le conseiller B. Monette

Que le Conseil municipal décide de siéger en tant que Comité plénier en vertu de l'article 48 du Règlement de procédure.

ADOPTÉE

BUDGETS PRÉLIMINAIRES DE FONCTIONNEMENT ET D'IMMOBILISATIONS DE 2013

CONSEIL MUNICIPAL – 24 OCTOBRE 2012

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE MUNICIPALE

- | |
|--|
| <p>1. BUDGETS PRÉLIMINAIRES DE FONCTIONNEMENT ET D'IMMOBILISATIONS DE 2013 – PROGRAMMES FINANCÉS PAR LES TAXES</p> |
|--|

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que le Conseil municipal :

- 1. reçoive et dépose les budgets préliminaires de fonctionnement et d'immobilisations de 2013, à sa réunion du 24 octobre, et qu'il les examine subséquemment en comité plénier, qui aura lieu le 28 novembre, 2012; et**
- 2. transmette les parties pertinentes des budgets préliminaires de fonctionnement et d'immobilisations de 2013 à chaque comité permanent du conseil pour que ces derniers les examinent subséquemment et formulent des recommandations au Conseil en comité plénier qui aura lieu le 28 novembre, 2012.**

REÇUS, DÉPOSÉS et RENVOYÉS à la réunion du Conseil du 24 Octobre 2012

COMITÉ DE DÉROGATION

- | |
|--|
| 2. PRÉVISIONS PRÉLIMINAIRES DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE 2013 – COMITÉ DE DÉROGATION |
|--|

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que le Conseil municipal reçoive et dépose les prévisions budgétaires de fonctionnement 2013 du Comité de dérogation à sa réunion du 24 octobre 2012 aux fins de leur examen ultérieur par le Conseil siégeant en tant que comité plénier lors de la réunion prévue le 28 novembre 2012.

REÇU et DÉPOSÉ à la réunion du Conseil du 24 octobre 2012

PRÉVENTION DU CRIME D'OTTAWA

- | |
|--|
| 3. BUDGET DE FONCTIONNEMENT PRELIMINAIRE 2013 – PREVENTION DU CRIME OTTAWA |
|--|

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que le Conseil municipal reçoive et dépose le budget de fonctionnement préliminaire 2013 de Prévention du crime Ottawa à sa réunion du 24 octobre 2012, en vue de son étude en comité plénier par le Conseil le 28 novembre 2012.

RECEIVED and TABLED at the Council meeting of 24 October 2012

CONSEIL DE GESTION DU TERRAIN DE CAMPING

- | |
|--|
| 4. BUDGETS DE FONCTIONNEMENT ET DES IMMOBILISATIONS 2013 DU CONSEIL DE GESTION DU TERRAIN DE CAMPING |
|--|

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que le Conseil reçoive, dépose et examine le budget provisoire de fonctionnement et des immobilisations 2013 pour le Conseil de gestion du Terrain de camping municipal d'Ottawa à titre de

Comité plénier, lors de sa réunion le 28 novembre 2012.

REÇU et DÉPOSÉ à la réunion du Conseil du 24 octobre 2012

LA COMMISSION DE SERVICES POLICIERS D'OTTAWA

- | |
|---|
| 5. BUDGETS D'IMMOBILISATIONS ET DE FONCTIONNEMENT 2013
DU SERVICE DE POLICE D'OTTAWA |
|---|

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que les budgets préliminaires de fonctionnement et des immobilisations de 2013 du service de police d'Ottawa soient déposés à la réunion du Conseil municipal du 24 octobre 2012 pour être ensuite étudiés par le comité plénier (Conseil) dans le cadre du processus d'examen du budget de 2013, qui s'échelonne le 28 novembre 2012.

REÇU et DÉPOSÉ à la réunion du Conseil du 24 octobre 2012

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE
D'OTTAWA

- | |
|---|
| 6. BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE D'OTTAWA : PRÉVISIONS
BUDGÉTAIRES DE 2013 |
|---|

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que le Conseil reçoive et dépose les prévisions budgétaires de fonctionnement et des immobilisations de 2013 de la Bibliothèque publique d'Ottawa aux fins d'examen ultérieur par le Conseil qui siégera à titre de Comité plénier.

REÇU et DÉPOSÉ à la réunion du Conseil du 24 octobre 2012

RAPPORT NO 5 DU CONSEIL DE SANTÉ D'OTTAWA

7. ÉBAUCHE DU BUDGET DE 2013 DU CONSEIL DE SANTÉ

RECOMMANDATION DU CONSEIL

Que le Conseil reçoive et dépose l'ébauche du budget de 2013 du Conseil de santé d'Ottawa, aux fins d'examen et d'approbation lors de la réunion du Conseil siégeant en Comité plénier le 28 novembre 2012.

REÇU et DÉPOSÉ à la réunion du Conseil du 24 octobre 2012

CONSEIL MUNICIPAL – 28 NOVEMBRE 2012

DÉCLARATION D'INTÉRÊT

Le conseiller Rick Chiarelli déclare un possible conflit d'intérêts d'ordre pécuniaire concernant le budget préliminaire de fonctionnement et d'immobilisations de 2013 du Comité des services communautaires et de protection, Soutiens essentiels de santé et de services sociaux, Services de logement, refuges pour familles et centres d'hébergement de secours, page 64, (*motion concernant le budget préliminaire, motion n° 45/3, point 7.b.*), puisque sa fille est employée par Les Bergers de l'espoir, un organisme qui recevra du financement.

Le conseiller R. Chiarelli ne participe pas aux débats ni au vote sur ce point.

La conseillère Maria McRae déclare un possible conflit d'intérêts d'ordre pécuniaire concernant le point 1 du rapport n° 4 du Sous-comité de la technologie de l'information sur le budget préliminaire de fonctionnement et d'immobilisations de 2013, Sous-comité de la technologie de l'information (*motion concernant le budget préliminaire, motion n° 45/3, point 7.d.*), puisqu'un membre de sa famille est employé par la filiale d'une société qui fournit des services et du matériel au Service de technologie de l'information.

La conseillère M. McRae ne participe pas aux débats ni au vote sur ce point.

MOTION N° 45/3

(Motion concernant l'examen des budgets préliminaires de 2013)

Que le Conseil municipal, siégeant en comité plénier, reçoive et examine les budgets préliminaires de fonctionnement et d'immobilisations de 2013, tel qu'il est recommandé par le Comité de dérogation, Prévention du crime Ottawa, le Conseil de gestion du terrain de camping, le Conseil de santé d'Ottawa, la Commission de services policiers d'Ottawa, le Conseil d'administration de la Bibliothèque publique d'Ottawa, les comités permanents, la Commission du transport en commun et les sous-comités du Conseil, et comme l'indique l'ordre du jour du Conseil, qu'il incorpore toutes les pages modifiées; et qu'en outre, le Conseil, siégeant en comité plénier, reçoive et examine la motion suivante :

Que le comité plénier recommande que le Conseil :

1. Approuve le budget préliminaire de fonctionnement de 2013 du Comité de dérogation;
2. Approuve le budget préliminaire de fonctionnement de 2013 du Bureau de Prévention du crime Ottawa;
3. Approuve les budgets préliminaires de fonctionnement et d'immobilisations de 2013 du Conseil de gestion du terrain de camping;
4. Approuve le budget préliminaire de fonctionnement et d'immobilisations de 2013 du Service de police d'Ottawa, comme le recommande la Commission de services policiers d'Ottawa;
5. Approuve le budget préliminaire de fonctionnement et d'immobilisations de 2013 du Conseil d'administration de la Bibliothèque publique d'Ottawa, comme le recommande ce dernier;
6. Approuve le budget préliminaire de fonctionnement de 2013 du Conseil de santé, tel que modifié, comme le recommande le Conseil de santé de la Ville d'Ottawa;
7. Approuve les prévisions budgétaires de fonctionnement et d'immobilisations de 2013, tel qu'il est recommandé par les comités permanents, la Commission du transport en commun et les sous-comités du Conseil, comme suit :
 - a. La portion relative au Comité de l'agriculture et des affaires rurales des parties pertinentes des budgets préliminaires de fonctionnement et d'immobilisations de 2013;

- b. La portion relative au Comité des services communautaires et de protection du budget préliminaire de fonctionnement et d'immobilisations de 2013, telle que modifiée par ce qui suit :**
 - i. Que la contribution au Programme de subventions d'immobilisation pour la garde d'enfants (Projet 905639), p. 131, soit réduite de 250 k\$ et que ce montant soit alloué au Fonds de transition d'un an du budget de fonctionnement des services sociaux (p. 52, décrit à la p. 57).**
- c. La portion relative au Comité de l'environnement du budget préliminaire de fonctionnement et d'immobilisations de 2013, notamment la page 48, telle que modifiée;**
- d. La portion relative au Sous-comité de la technologie de l'information du budget préliminaire de fonctionnement et d'immobilisations de 2013;**
- e. La portion relative au Comité de l'urbanisme du budget préliminaire de fonctionnement et d'immobilisations de 2013;**
- f. La portion relative à la Commission du transport en commun du budget préliminaire de fonctionnement et d'immobilisations de 2013, notamment la page 21, telle que modifiée;**
- g. La portion relative au Comité des transports du budget préliminaire de fonctionnement et d'immobilisations de 2013,**
- h. La portion relative au Comité des finances et du développement économique du budget préliminaire de fonctionnement et d'immobilisations de 2013, telle que modifiée par ce qui suit :**
 - i. Que les budgets préliminaires soient fondés sur un redressement financier de la rémunération du groupe exclu – Direction et professionnels (GEDP) correspondant aux redressements financiers accordés à l'Institut professionnel du personnel municipal (IPPM) jusqu'à ce que le Comité et le Conseil puissent prendre connaissance des résultats de l'examen complet de la rémunération des membres du GEDP. Cela étant, il s'ensuit un redressement financier de 1,93 % en 2013;**

Que le personnel travaille dans les limites de la délégation d'autorité et des allocations budgétaires existantes et adopte des mesures pour tenir compte des compressions budgétaires actuelles;

8. Approuve que la trésorière municipale apporte les ajustements nécessaires au budget préliminaire de fonctionnement de 2013 ainsi que les ajustements nécessaires, concernant le financement par emprunt et les autorisations de financement, au budget préliminaire des immobilisations de 2013 conformément aux décisions du Conseil municipal.

MOTION N^o 45/4

Motion du conseiller D. Chernushenko
Appuyée par le conseiller M. Fleury

ATTENDU QUE la densification et l'aménagement à Ottawa ont permis de générer plus de recettes à injecter dans le budget du règlement financier des frais relatifs aux terrains à vocation de parc;

ATTENDU QUE le personnel reçoit plus de demandes pour des projets de règlement financier des frais relatifs aux terrains à vocation de parc et que le Service des parcs, des loisirs et de la culture de la Ville a besoin de personnel supplémentaire pour gérer ces demandes et y répondre;

ATTENDU QUE le Conseil municipal doit fixer les priorités en raison des pressions financières actuelles;

ATTENDU QUE le Service des communications générales dispose d'un budget de 4,235 M\$ et compte plus de 41 ETP;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le budget préliminaire de 2013 du Comité des services communautaires et de protection soit modifié pour permettre l'ajout de 100 k\$ aux besoins en ressources de fonctionnement du Service des parcs, des loisirs et de la culture afin d'embaucher un nouveau planificateur de parcs pour faciliter la mise en œuvre des projets de règlement financier des frais relatifs aux terrains à vocation de parc et que le salaire de cet ETP soit compensé par une réduction équivalente des besoins en ressources de fonctionnement du Service des communications générales dans le budget préliminaire de 2013 du Comité des finances et du développement économique.

RETIRÉE

Le conseiller Chernushenko a retiré sa motion et l'a remplacée par la directive suivante à l'intention du personnel.

DIRECTIVE AU PERSONNEL

ATTENDU QUE l'aménagement à Ottawa s'est traduit par l'injection de sommes importantes dans les comptes de règlements financiers des frais relatifs aux terrains à vocation de parc;

ATTENDU QUE conformément à la politique du Conseil municipal, 60 % des sommes payées doivent être utilisées dans le quartier où l'aménagement est situé;

ATTENDU QUE du personnel supplémentaire sera mobilisé pour aller de l'avant avec la planification des immobilisations dans les parcs, immobilisations qui seront financées au moyen des comptes de quartier;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE l'on demande au personnel de présenter un rapport lors de la réunion du Comité de l'urbanisme du 11 décembre 2012 en vue de l'examen d'autres possibilités de financement pour les travaux d'immobilisation supplémentaires, y compris l'utilisation possible du solde des comptes de règlements financiers des frais relatifs aux terrains à vocation de parc de certains quartiers.

MOTION N^o 45/5

Motion du conseiller D. Chernushenko
Appuyée par le conseiller P. Clark

ATTENDU QUE l'infrastructure et les voies pour piétons et cyclistes sont une priorité pour les résidents d'Ottawa;

ATTENDU QUE le Service de l'urbanisme et de la gestion de la croissance a besoin de ressources humaines supplémentaires pour promouvoir la vision d'avenir durable la Ville;

ATTENDU QUE le Conseil municipal doit fixer les priorités en raison des pressions financières actuelles;

ATTENDU QUE le Service des communications générales dispose d'un budget de 4,235 M\$ et compte plus de 41 ETP;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le budget préliminaire de 2013 du Comité des transports soit modifié pour permettre l'ajout de 100 k\$ aux besoins en ressources de fonctionnement du Service de l'urbanisme et de la gestion de la croissance afin d'embaucher un nouvel ETP pour promouvoir le Plan sur le cyclisme d'Ottawa et sa mise en œuvre dans toute la ville et que le salaire de cet ETP soit compensé par une réduction équivalente des besoins en ressources de fonctionnement du Service des communications générales dans le budget préliminaire de 2013 du Comité des finances et du développement économique.

RETIRÉE

Le conseiller Chernushenko a retiré sa motion et l'a remplacée par la directive suivante à l'intention du personnel.

DIRECTIVE AU PERSONNEL

ATTENDU QUE la Ville a plusieurs initiatives en matière de cyclisme en cours, grâce notamment au *Programme d'infrastructures cyclables* et à *Ottawa, on se déplace*;

ATTENDU QUE certains membres du personnel temporaire viendront compléter les équipes actuellement en charge de ces programmes;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE l'on demande au personnel d'évaluer la charge de travail afférente aux initiatives en matière de cyclisme, de trouver d'autres solutions pour compléter les équipes actuelles ou réaffecter les ressources de manière à réaliser les priorités du Conseil municipal en matière de cyclisme, et de remettre un rapport au Comité des transports.

MOTION N° 45/6

Motion du Conseiller M. Taylor
Appuyée par le Conseiller K. Egli

ATTENDU QUE la Ville d'Ottawa finance bon nombre d'organismes communautaires sans but lucratif qui offrent des services et des programmes communautaires visant le bien-être et la qualité de vie des résidents;

ATTENDU QU'à titre d'organisation et de consommateur important, la Ville d'Ottawa a conclu des offres à commandes avec les fournisseurs pour se procurer l'équipement et les fournitures nécessaires à prix réduit ou au tarif dégressif;

ATTENDU QUE les organismes communautaires paient la pleine valeur marchande pour obtenir de l'équipement et des fournitures semblables;

ATTENDU QUE toute réduction des coûts opérationnels permettrait aux organismes communautaires de réinvestir les sommes économisées dans leurs activités, ce qui entraînerait une plus grande autonomie financière et une potentielle réduction de la dépendance aux sources de financement externes;

ATTENDU QUE les discussions préliminaires avec le directeur municipal adjoint des Opérations municipales et le chef de l'approvisionnement ont permis de confirmer qu'il serait avantageux de permettre aux organismes sans but lucratif financés par la Ville de bénéficier des offres à commandes de la Ville;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE l'on demande au personnel d'envisager la possibilité que la Ville d'Ottawa mette ses offres à commandes à la disposition des organismes communautaires sans but lucratif qu'elle finance. Le personnel doit aussi présenter un rapport au Comité et au Conseil d'ici le troisième trimestre de 2013.

ADOPTÉE

La motion n° 45/3, telle que modifiée par la motion n° 45/6 et entièrement reproduite ci-dessous par souci de commodité, a ensuite été présentée au Conseil et divisée pour faciliter le vote :

Que le Conseil municipal, siégeant en comité plénier, reçoive et examine les budgets préliminaires de fonctionnement et d'immobilisations de 2013, tel qu'il est recommandé par le Comité de dérogation, Prévention du crime Ottawa, le Conseil de gestion du terrain de camping, le Conseil de santé d'Ottawa, la Commission de services policiers d'Ottawa, le Conseil d'administration de la Bibliothèque publique d'Ottawa, les comités permanents, la Commission du transport en commun et les sous-comités du Conseil, et comme l'indique l'ordre du jour du Conseil, qu'il incorpore toutes les pages modifiées; et qu'en outre, le Conseil, siégeant en comité plénier, reçoive et examine la motion suivante :

Que le comité plénier recommande que le Conseil :

- 1. Approuve le budget préliminaire de fonctionnement de 2013 du Comité de dérogation;**
- 2. Approuve le budget préliminaire de fonctionnement de 2013 du Bureau de Prévention du crime Ottawa;**

3. **Approuve les budgets préliminaires de fonctionnement et d'immobilisations de 2013 du Conseil de gestion du terrain de camping;**
4. **Approuve le budget préliminaire de fonctionnement et d'immobilisations de 2013 du Service de police d'Ottawa, comme le recommande la Commission de services policiers d'Ottawa;**
5. **Approuve le budget préliminaire de fonctionnement et d'immobilisations de 2013 du Conseil d'administration de la Bibliothèque publique d'Ottawa, comme le recommande ce dernier;**
6. **Approuve le budget préliminaire de fonctionnement de 2013 du Conseil de santé, tel que modifié, comme le recommande le Conseil de santé de la Ville d'Ottawa;**
7. **Approuve les prévisions budgétaires de fonctionnement et d'immobilisations de 2013, tel qu'il est recommandé par les comités permanents, la Commission du transport en commun et les sous-comités du Conseil, comme suit :**
 - a. **La portion relative au Comité de l'agriculture et des affaires rurales des parties pertinentes des budgets préliminaires de fonctionnement et d'immobilisations de 2013;**
 - b. **La portion relative au Comité des services communautaires et de protection du budget préliminaire de fonctionnement et d'immobilisations de 2013, telle que modifiée par ce qui suit :**
 - i. **Que la contribution au Programme de subventions d'immobilisation pour la garde d'enfants (Projet 905639), p. 131, soit réduite de 250 k\$ et que ce montant soit alloué au Fonds de transition d'un an du budget de fonctionnement des services sociaux (p. 52, décrit à la p. 57).**
 - c. **La portion relative au Comité de l'environnement du budget préliminaire de fonctionnement et d'immobilisations de 2013, notamment la page 48, telle que modifiée;**
 - d. **La portion relative au Sous-comité de la technologie de l'information du budget préliminaire de fonctionnement et d'immobilisations de 2013;**
 - e. **La portion relative au Comité de l'urbanisme du budget préliminaire de fonctionnement et d'immobilisations de 2013;**

- f. La portion relative à la Commission du transport en commun du budget préliminaire de fonctionnement et d'immobilisations de 2013, notamment la page 21, telle que modifiée;
- g. La portion relative au Comité des transports du budget préliminaire de fonctionnement et d'immobilisations de 2013,
- h. La portion relative au Comité des finances et du développement économique du budget préliminaire de fonctionnement et d'immobilisations de 2013, telle que modifiée par ce qui suit :
 - i. Que les budgets préliminaires soient fondés sur un redressement financier de la rémunération du groupe exclu – Direction et professionnels (GEDP) correspondant aux redressements financiers accordés à l'Institut professionnel du personnel municipal (IPPM) jusqu'à ce que le Comité et le Conseil puissent prendre connaissance des résultats de l'examen complet de la rémunération des membres du GEDP. Cela étant, il s'ensuit un redressement financier de 1,93 % en 2013;

Que le personnel travaille dans les limites de la délégation d'autorité et des allocations budgétaires existantes et adopte des mesures pour tenir compte des compressions budgétaires actuelles;

- 8. Approuve que la trésorière municipale apporte les ajustements nécessaires au budget préliminaire de fonctionnement de 2013 ainsi que les ajustements nécessaires, concernant le financement par emprunt et les autorisations de financement, au budget préliminaire des immobilisations de 2013 conformément aux décisions du Conseil municipal.
- 9. Que l'on demande au personnel d'envisager la possibilité que la Ville d'Ottawa mette ses offres à commandes à la disposition des organismes communautaires sans but lucratif qu'elle finance. Le personnel doit aussi présenter un rapport au Comité et au Conseil d'ici le troisième trimestre de 2013.

Recommandations 1, 2, 3, 4, 5, 6, et 7 a. ADOPTÉES.

La recommandation 7 b. est divisée pour faciliter le vote. La page 64 de la portion du budget préliminaire de fonctionnement et d'immobilisations du

Comité des services communautaires et de protection pour 2013 fait l'objet d'un vote distinct et est ADOPTÉE. Le conseiller R. Chiarelli ne participe pas aux débats ni au vote sur ce point (voir les déclarations d'intérêt ci-dessus). Le reste de la portion du budget préliminaire de fonctionnement et d'immobilisations du Comité des services communautaires et de protection pour 2013, présentée à la recommandation 7 b., est ADOPTÉE, avec la dissidence des conseillers S. Blais, P. Clark, P. Hume et B. Monette quant à la recommandation n° 7.b.i.

Recommandation 7 c. ADOPTÉE.

Recommandation 7 d. ADOPTÉE. La conseillère M. McRae ne participe pas aux débats ni au vote sur ce point (voir les déclarations d'intérêt ci-dessus).

Recommandations 7 e. et 7 f. ADOPTÉES.

Recommandation 7 g., ADOPTÉE avec un vote enregistré sur le projet 907067, passerelle piétonnière du canal Rideau (avenue Fifth et rue Clegg.)

Projet 907067 ADOPTÉE à la majorité de 18 VOIX AFFIRMATIVES contre 6 VOIX NÉGATIVES ainsi partagées :

POUR (18): Conseillers R. Chiarelli, K. Hobbs, P. Hume, K. Egli, S. Moffatt, M. Taylor, S. Qadri, M. McRae, P. Clark, T. Tierney, D. Chernushenko, E. El-Chantiry, D. Deans, S. Desroches, D. Holmes, M. Wilkinson, M. Fleury et maire J. Watson.

CONTRE (6): Conseillers J. Harder, A. Hubley, D. Thompson, B. Monette, R. Bloess et S. Blais.

Recommandations 7 h., 8, et 9 ADOPTÉES.

BUDGETS PRÉLIMINAIRES DE FONCTIONNEMENT ET D'IMMOBILISATIONS DE 2013

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE MUNICIPALE

8. BUDGETS PRÉLIMINAIRES DE FONCTIONNEMENT ET D'IMMOBILISATIONS DE 2013 – PROGRAMMES FINANCÉS PAR LES TAXES
--

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que le Conseil municipal :

- 1. reçoive et dépose les budgets préliminaires de fonctionnement et d'immobilisations de 2013, à sa réunion du 24 octobre, et qu'il les examine subséquemment en comité plénier, qui aura lieu le 28 novembre, 2012;**
- 2. transmette les parties pertinentes des budgets préliminaires de fonctionnement et d'immobilisations de 2013 à chaque comité permanent du Conseil et à la Commission du transport en commun pour que ces derniers les examinent et formulent des recommandations au Conseil en comité plénier, qui aura lieu le 28 novembre 2012.**

Voir la motion n° 45/3 ci-dessus.

COMITÉ DE DÉROGATION

9. PRÉVISIONS PRÉLIMINAIRES DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE 2013 – COMITÉ DE DÉROGATION

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que le Conseil municipal reçoive et dépose les prévisions budgétaires de fonctionnement 2013 du Comité de dérogation à sa réunion du 24 octobre 2012 aux fins de leur examen ultérieur par le Conseil siégeant en tant que comité plénier lors de la réunion prévue le 28 novembre 2012.

Voir la motion n° 45/3 ci-dessus (Recommandation 1.)

PRÉVENTION DU CRIME D'OTTAWA

- | |
|--|
| 10. BUDGET DE FONCTIONNEMENT PRELIMINAIRE 2013 –
PREVENTION DU CRIME OTTAWA |
|--|

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que le Conseil municipal reçoive et dépose le budget de fonctionnement préliminaire 2013 de Prévention du crime Ottawa à sa réunion du 24 octobre 2012, en vue de son étude en comité plénier par le Conseil le 28 novembre 2012.

Voir la motion n° 45/3 ci-dessus (Recommandation 2.)

CONSEIL DE GESTION DU TERRAIN DE CAMPING

- | |
|--|
| 11. BUDGETS DE FONCTIONNEMENT ET DES IMMOBILISATIONS
2013 DU CONSEIL DE GESTION DU TERRAIN DE CAMPING |
|--|

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que le Conseil reçoive, dépose et examine le budget provisoire de fonctionnement et des immobilisations 2013 pour le Conseil de gestion du Terrain de camping municipal d'Ottawa à titre de Comité plénier, lors de sa réunion le 28 novembre 2012.

Voir la motion n° 45/3 ci-dessus (Recommandation 3)

RAPPORT NO 9 DE LA COMMISSION DE SERVICES POLICIERS D'OTTAWA

- | |
|--|
| 12. BUDGETS D'IMMOBILISATIONS ET DE FONCTIONNEMENT 2013
DU SERVICE DE POLICE D'OTTAWA |
|--|

RECOMMANDATION DE LA COMMISSION

Que le Conseil municipal d'Ottawa approuve les budgets préliminaires de fonctionnement et d'immobilisations de 2013 du Service de police d'Ottawa.

Voir la motion n° 45/3 ci-dessus (Recommandation 4)

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE
D'OTTAWA

13. BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE D'OTTAWA : APPROBATION DES
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que le Conseil municipal approuve les budgets de fonctionnement et d'immobilisation 2013 du Conseil d'administration de la Bibliothèque Publique d'Ottawa.

Voir la motion n° 45/3 ci-dessus (Recommandation 5)

RAPPORT NO 6 DU CONSEIL DE SANTÉ D'OTTAWA

14. ÉBAUCHE DU BUDGET DE 2013 DU CONSEIL DE SANTÉ

RECOMMANDATION DU CONSEIL

Que le Conseil, siégeant en Comité plénier, approuve le budget préliminaire de 2013 du Conseil de santé, tel que modifié, dans le cadre du budget de 2013 du Conseil municipal de la Ville.

Voir la motion n° 45/3 ci-dessus (Recommandation 6)

RAPPORT NO 25 DU COMITÉ DE L'AGRICULTURE ET DES AFFAIRES
RURALES

15. BUDGETS PRÉLIMINAIRES DE FONCTIONNEMENT ET
D'IMMOBILISATIONS DE 2013 – COMITÉ DE L'AGRICULTURE ET
DES AFFAIRES RURALES

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil municipal, siégeant à titre de Comité plénier, approuve les budgets préliminaires d'immobilisations et de fonctionnement du Comité de l'agriculture et des affaires rurales, de la manière suivante :

- 1. Urbanisme et Infrastructure - Service de l'urbanisme et de la gestion de la croissance - Besoin en ressources de fonctionnement du processus d'examen des demandes**

d'aménagement (rural) (p. 8).

2. **Le Programme d'immobilisations du Comité de l'agriculture et des affaires rurales, de la manière suivante:**
 - i) **Services de transport en commun (p. 14) [projets individuels énumérés à la p. 15];**
 - ii) **Service des incendies (p. 16) [projets individuels énumérés à la p. 17].**

Voir la motion n° 45/3 ci-dessus (Recommandation 7. a.)

RAPPORT NO 18 DU COMITÉ DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DE PROTECTION

16. BUDGETS PRÉLIMINAIRES DE FONCTIONNEMENT ET D'IMMOBILISATIONS DE 2013 – COMITÉ DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DE PROTECTION
--

RECOMMANDATIONS MODIFIÉES DU COMITÉ

Le Conseil, siégeant à titre de Comité plénier, approuve le budget préliminaire de fonctionnement et d'immobilisations de 2013 du Comité des services communautaires et de protection comme suit :

1. **Service de protection et d'urgence**
 - a) **Bureau du directeur général - besoins en ressources de fonctionnement (p. 6);**
 - b) **Sécurité et gestion des situations d'urgence, comme suit :**
 - i. **Besoins en ressources de fonctionnement (p. 11);**
 - ii. **Budget d'immobilisations (p. 124) [liste des projets p.125].**
 - c) **Service des incendies, comme suit :**
 - i. **Frais d'utilisation (pp. 20-21);**
 - ii. **Besoins en ressources de fonctionnement (p. 17);**
 - iii. **Budget d'immobilisations (p.106) [liste des projets individuels p. 107 à 114].**
 - d) **Service paramédic d'Ottawa, comme suit :**
 - i. **Besoins en ressources de fonctionnement (p. 25);**

- ii. **Budget d'immobilisations (p.115) [liste des projets individuels p. 116 à 118].**
 - e) **Direction des services des règlements municipaux, comme suit :**
 - i. **Frais d'utilisation (p. 35 à 39);**
 - ii. **Besoins en ressources de fonctionnement (p. 32);**
 - iii. **Budget d'immobilisations (p.119) [liste des projets individuels p. 120 à 123].**
- 2. Services sociaux et communautaires:**
- a) **Bureau du directeur général, comme suit :**
 - i. **Besoins en ressources de fonctionnement (p. 49);**
 - ii. **Budget d'immobilisations (p. 76).**
 - b) **Services sociaux, comme suit :**
 - i. **Besoins en ressources de fonctionnement (p. 52);**
 - ii. **Budget d'immobilisations (p.126) [liste des projets individuels p. 127].**
 - c) **Services de garde d'enfants, comme suit :**
 - i. **Frais d'utilisation (p. 63);**
 - ii. **Besoins en ressources de fonctionnement (p. 59);**
 - iii. **Budget d'immobilisations (p. 128) [liste des projets p.129 à 131].**
- b) et c) tels que modifiés par ce qui suit :
- Que la contribution au programme de Subvention d'immobilisation de garde d'enfants (Projet 905639), p. 131, soit réduite de 250 K\$ et que ce montant soit alloué au Fonds de transition d'un an du budget de fonctionnement des services sociaux (p. 52, décrit à la p. 57).
- d) **Services des logements, comme suit :**
 - i. **Besoins en ressources de fonctionnement (p. 64);**
 - ii. **Budget d'immobilisations (p.138) [liste des projets individuels p. 138 à 140].**
 - e) **Soins de longue durée, comme suit :**
 - i. **Besoins en ressources de fonctionnement (p. 70);**
 - ii. **Budget d'immobilisations (p.132) [liste des projets individuels p. 133 à 135].**

- f) **Direction du développement et du financement communautaires, comme suit :**
 - i. **Besoins en ressources de fonctionnement (p. 73);**
 - ii. **Budget d'immobilisations (p.136) [liste des projets individuels p. 137].**

- 3. **Service des parcs, des loisirs et de la culture, comme suit :**
 - i. **Frais d'utilisation (p. 86 à 88);**
 - ii. **Besoins en ressources de fonctionnement (p. 81);**
 - iii. **Budget d'immobilisations (p.141) [liste des projets individuels p. 142 à 159].**

- 4. **Services des travaux publics - Direction des opérations et de l'entretien relatifs aux parcs, aux immeubles et aux terrains, comme suit :**
 - i. **Frais d'utilisation (pp. 96-97);**
 - ii. **Besoins en ressources de fonctionnement (p. 92);**
 - iii. **Budget d'immobilisations (p.160) [liste des projets individuels p. 161 à 164].**

Voir la motion n° 45/3 ci-dessus (Recommandation 7. b.)

RAPPORT NO 19 DU COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

17. BUDGETS PRÉLIMINAIRES DE FONCTIONNEMENT ET D'IMMOBILISATIONS DE 2013 – COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil, siégeant à titre de Comité plénier, approuve le budget préliminaire de fonctionnement et d'immobilisations de 2013 du Comité de l'environnement.

Voir la motion n° 45/3 ci-dessus (Recommandation 7. c.)

RAPPORT NO 26A DU COMITÉ DES FINANCES ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

18. BUDGETS PRÉLIMINAIRES DE FONCTIONNEMENT ET D'IMMOBILISATIONS DE 2013– COMITÉ DES FINANCES ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
--

RECOMMANDATIONS MODIFIÉES DU COMITÉ

1. Que le Conseil approuve, en séance plénière lors de sa réunion du 28 novembre 2012, les budgets préliminaires de fonctionnement et d'immobilisations 2013, comme suit :
 - a) Élus et élues — besoins en matière de ressources pour le fonctionnement (p. 4)
 - b) Bureau du vérificateur général — besoins en matière de ressources pour le fonctionnement (p. 9)
 - c) Bureau du directeur municipal, comme suit :
 - i. Directeur municipal — besoins en matière de ressources pour le fonctionnement (p. 15)
 - ii. Programmes municipaux et Services opérationnels — besoins en matière de ressources pour le fonctionnement (p. 22)
 - d) Urbanisme et Infrastructure — Bureau des partenariats et du développement en immobilier, comme suit :
 - i. Frais aux usagers (p. 33)
 - ii. Besoins en matière de ressources pour le fonctionnement (p. 30)
 - e) Services financiers, comme suit :
 - i. Frais aux usagers (pages 43 - 44)
 - ii. Besoins en matière de ressources pour le fonctionnement (p. 39)
 - f) Greffier municipal et chef du contentieux — besoins en matière de ressources pour le fonctionnement (p. 54)
 - g) Bureau du directeur municipal adjoint, Opérations municipales — besoins en matière de ressources pour le fonctionnement (p. 60)

- h) Service Ottawa, comme suit:**
 - i. Frais aux usagers (pages 72 - 73)**
 - ii. Besoins en matière de ressources pour le fonctionnement (p. 69)**

 - i) Ressources humaines, comme suit :**
 - i. Besoins en matière de ressources pour le fonctionnement (p. 79)**
 - ii. Budget d'immobilisations (p. 146) [liste de projets individuels à la p. 147]**

 - j) Communications générales — besoins en matière de ressources pour le fonctionnement (p. 97)**

 - k) Bureau du directeur municipal adjoint, Urbanisme et Infrastructure — besoins en matière de ressources pour le fonctionnement (p. 103)**

 - l) Bureau du directeur municipal, Développement économique et Innovation — besoins en matière de ressources pour le fonctionnement (p. 110)**

 - m) Urbanisme et Infrastructure, Bureau de la mise en œuvre du TLR — besoins en matière de ressources pour le fonctionnement (p. 116)**

 - n) Non municipal — Besoins en matière de ressources pour le fonctionnement (pages 124 - 126), tel que modifié par ce qui suit :**
- 2. Que les budgets préliminaires soient fondés sur un redressement financier de la rému nération des membres de la direction et professionnels non admissibles correspondant aux redressements financiers accordés au Civic Institute of Professional Personnel (CIPP) jusqu'à ce que le Comité et le Conseil puissent prendre connaissance des résultats de l'examen complet de la rémunération des membres de la DPNA. Cela étant, il s'ensuit un redressement financier de 1,93 % en 2013; et**

Que le personnel travaille dans les limites de la délégation d'autorité et des allocations budgétaires existantes et adopte des mesures pour tenir compte des compressions

budgétaires actuelles.

Voir la motion n° 45/3 ci-dessus (Recommandation 7. h.)

RAPPORT NO 4 DU SOUS-COMITÉ DE LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

19. BUDGETS PRÉLIMINAIRES DE FONCTIONNEMENT ET D'IMMOBILISATIONS DE 2013 – SOUS-COMITÉ DE LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que le Conseil, qui siège à titre de Comité plénier, approuve la portion du budget préliminaire de fonctionnement et d'immobilisations de 2013 réservée au Sous-comité de la technologie de l'information, de la façon suivante :

1. **Le Budget du Service de technologie de l'information qui suit :**
 - a) **Besoins en ressources de fonctionnement (Livre du CFDE p. 87 / Livre du SCTI p. 5);**
 - b) **Budget d'immobilisations (Livre du CFDE p. 137 / Livre du SCTI p. 10) [projets individuels énumérés dans le Livre du CFDE p. 138-145 / Livre du SCTI p. 11-18].**

2. **Budget d'immobilisations de ServiceOttawa (Livre du CFDE p. 148-149 / Livre du SCTI p. 19-20)**

Voir la motion n° 45/3 ci-dessus (Recommandation 7. d.)

RAPPORT NO 40A DU COMITÉ DE L'URBANISME

20. BUDGETS PRÉLIMINAIRES DE FONCTIONNEMENT ET
D'IMMOBILISATIONS DE 2013 – COMITÉ DE L'URBANISME

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil, siégeant à titre de Comité plénier, approuve le budget préliminaire de fonctionnement et d'immobilisations de 2013 du Comité de l'urbanisme.

Voir la motion n° 45/3 ci-dessus (Recommandation 7. e.)

RAPPORT NO 17 DE LA COMMISSION DU TRANSPORT EN COMMUN

21. BUDGETS PRÉLIMINAIRES DE FONCTIONNEMENT ET
D'IMMOBILISATIONS DE 2013 – COMMISSION DU TRANSPORT
EN COMMUN

RECOMMANDATIONS MODIFIÉES DE LA COMMISSION

Que le Conseil, siégeant à titre de Comité plénier, approuve le budget préliminaire de fonctionnement et d'immobilisations de 2013 de la Commission du transport en commun comme suit :

Services de transport en commun:

- i) Frais d'utilisation (p. 10-11);**
- ii) Besoins en ressources de fonctionnement (p. 5);**
- iii) Budget d'immobilisations (p. 17) [liste des projets individuels p. 18-36, y compris la page 21 révisée], à l'exclusion des projets 906948 – priorités du transport en commun et 907065-2013 PDT réseau de transport en commun supplémentaire, qui ont été transmis au Comité des transports.**

Voir la motion n° 45/3 ci-dessus (Recommandation 7. f.)

RAPPORT NO 22 DU COMITÉ DES TRANSPORTS

22. BUDGETS PRÉLIMINAIRES DE FONCTIONNEMENT ET D'IMMOBILISATIONS DE 2013– COMITÉ DES TRANSPORTS

RECOMMANDATIONS MODIFIÉES DU COMITÉ

Que le Conseil, siégeant à titre de Comité plénier, approuve le budget préliminaire de fonctionnement et d'immobilisations de 2013 du Comité des transports comme suit :

- 1. Le budget de fonctionnement de Travaux publics et le budget de fonctionnement d'Urbanisme et Infrastructure-Planification des transports (p. 5) comme suit :**
 - a) Besoins du directeur général en ressources de fonctionnement (p. 7);**
 - b) Besoins de la Direction des services d'affaires en ressources pour le fonctionnement (p. 10);**
 - c) Direction de la gestion de la circulation et du soutien opérationnel comme suit :**
 - i) Frais d'utilisation (pp. 17-18);**
 - ii) Besoins en ressources de fonctionnement (p. 13);**
 - d) Direction de l'entretien des routes et de la circulation routière, comme suit :**
 - i) Frais d'utilisation (p. 24);**
 - ii) Besoins en ressources de fonctionnement (p. 19);**
 - e) Exploitation et entretien des stationnements, comme suit :**
 - i) Frais d'utilisation (p. 29 à 36);**
 - ii) Besoins en ressources de fonctionnement d'Exploitation et entretien des stationnements (p. 25);**
 - f) Direction des services du parc automobile, comme suit :**
 - i) Frais d'utilisation (p. 41);**
 - ii) Besoins en ressources de fonctionnement**

(p. 37);

g) Besoins en ressources de fonctionnement d'Urbanisme et Infrastructure - Planification des transports (p. 45).

2. Le programme d'immobilisations du Comité des transports (p. 51 à 53) comme suit :

a) Budget d'immobilisation des Services du parc automobile (p. 54) [projets individuels énumérés aux p 55 à 58];

b) Budget d'immobilisations des Services de transport (p. 59) [projets individuels énumérés aux p 60 à 112];

c) Budget d'immobilisation des Services de transport en commun (p. 113) [projets individuels énumérés aux p 114 à 117];

3. Les programmes d'immobilisations mentionnés dans le Budget préliminaire de 2013 de la Commission du transport en commun, comme suit :

a) 906948 – Priorités en matière de transport en commun (p. 31 préliminaire du budget de fonctionnement et d'immobilisations 2013 de la Commission du transport en commun);

b) 907065- PDT 2013 Réseau de transport en commun supplémentaire pour 2013 du Plan directeur des transports (p. 32 des Budgets préliminaires d'immobilisations et de fonctionnement de 2013 de la Commission du transport en commun).

Voir la motion n° 45/3 ci-dessus (Recommandation 7. g.)

MOTION DE CLORE LA RÉUNION ET DE RENDRE COMPTE

MOTION N° 45/7

Motion du conseiller T. Tierney
Appuyée par le conseiller B. Monette

Que le Comité plénier se lève et présente son rapport au Conseil municipal.

ADOPTÉE

ALLOCUTION DU MAIRE SUR LE BUDGET

MOTION N° 45/8

Motion de la conseillère D. Holmes
Appuyée par le conseiller P. Clark

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE les remarques formulées par le maire à la réunion du Conseil municipal du 28 novembre 2012 seront consignées au procès-verbal de la réunion du Conseil tenue aujourd'hui.

ADOPTÉE

Chers collègues,

J'aimerais prendre seulement quelques minutes pour formuler mes commentaires personnels avant de passer au vote sur le budget 2013. Je tiens d'abord à vous remercier de m'avoir donné la possibilité de collaborer avec notre directeur municipal et notre trésorière à l'élaboration du budget préliminaire qui a été présenté le 24 octobre. Je tiens également à remercier chacun de vous pour votre participation respective à cette démarche, qui exige un effort constant pendant toute l'année.

Tandis que nous poursuivons nos échanges quotidiens et que nous prêtons l'oreille aux résidents des différents quartiers de notre florissante métropole, chaque jour met à l'épreuve notre capacité d'évaluer les options et les ressources dans le constant souci d'incarner le gouvernement répondant à leurs aspirations et à leurs besoins. S'il est parfois facile de prendre des décisions, ce n'est pas toujours le cas. Il se prend des décisions dont le conseil municipal maîtrise tous les aspects, mais certaines autres relèvent également d'autres paliers gouvernementaux et facteurs extérieurs qui lui échappent. Toutefois, budget après budget, un jeu de circonstances particulières conduit à certaines conclusions, et celui de 2013, le troisième de notre Conseil, n'y échappe pas.

Comme je vous l'ai affirmé en août dans une note, la conjoncture diffère de celle des deux budgets précédents. L'environnement économique actuel est différent de celui qui existait au début de notre mandat. Plus précisément, les deux autres ordres de gouvernement s'efforcent de sortir de situations gravement déficitaires, ce qui se répercute inévitablement à l'échelle municipale. Notre économie locale ressent les suppressions de postes au gouvernement fédéral, dont le plus récent cas est survenu la semaine dernière au ministère de la Défense nationale. Et quant au présent budget, nous subissons de plein fouet la réduction du financement des programmes à l'échelle provinciale. Comme vous le savez tous, les membres du personnel ont consacré beaucoup de temps et d'énergie à tenter de trouver les moyens de compenser la suppression d'environ 7 millions de dollars à l'enveloppe de financement des Services sociaux imposée par le gouvernement provincial. Lors de la réunion du budget du Comité des services communautaires et de protection, nous avons entendu plusieurs propos partagés par des organismes et groupes communautaires. Ils nous ont dit beaucoup de choses. Ils ont d'abord exprimé leur satisfaction de voir que le personnel de la Ville avait proposé un plan visant à pallier la plupart des réductions de financement du gouvernement provincial. Ce plan réoriente et restructure environ 4,6 millions de dollars en dépenses de la Ville pour assurer les services à ceux qui en ont le plus besoin. Cette mesure constitue en fait une nouvelle dépense par la Ville visant à compenser le manque à gagner du gouvernement provincial. Et il ne faut pas s'y tromper, il s'agit d'un fardeau que l'on refile à des municipalités comme la nôtre, et surtout aux grands centres urbains comme Hamilton et Toronto.

Je reconnais que nos partenaires provinciaux participent au financement communautaire d'un large éventail d'éléments et domaines d'intérêt municipal, qu'il s'agisse d'hôpitaux, d'écoles, de grands travaux d'amélioration du réseau routier ou du transport en commun. Mais cela ne signifie pas que je dois éviter de réagir aux changements apportés aux services sociaux offerts à nos résidents les plus vulnérables. J'ai soulevé cette question auprès des responsables provinciaux, et je continuerai de le faire. Je désapprouve ce qui a été fait et je veux que l'on corrige cette situation. À la réunion du Comité des services communautaires et de protection, certaines personnes ont également affirmé vouloir appuyer notre démarche et demander à la province de revoir notre cas. Il s'agit évidemment pour nous d'un précieux encouragement. Nous nous félicitons de l'appui offert par les militants locaux et nous devons transmettre un message groupé à tous les politiciens de Queen's Park.

Entre-temps, en plus des efforts que nous déployons pour remédier aux coupes directes, nous devons tenir compte du fait que ce budget prévoit également d'autres mesures de soutien. La nouvelle subvention de la Ville s'ajoute à la somme annuelle de 14 millions de dollars que le Conseil a consacrée aux projets de logements et de lutte contre le sans-abrisme. Il s'agit d'un financement complémentaire à notre budget de logement communautaire sans but lucratif. Divers services prennent d'autres décisions stratégiques visant à permettre aux personnes ayant un revenu fixe de conserver leur accès aux services. À titre d'exemple, nous avons diminué les tarifs d'OC Transpo pour

les personnes âgées.

Le budget propose également d'allouer une somme de 500 000 \$ à notre Plan relatif aux personnes âgées pour faciliter la mobilité de cette clientèle. Et il ne faut pas oublier non plus que ce budget prévoit une hausse de 2 % pour les organismes de santé et de services sociaux en raison de l'augmentation du coût de la vie. Cette proposition prévoit également une somme de 500 000 \$ pour transition d'urgence, somme qui servira à atténuer les répercussions majeures que les réductions budgétaires provinciales pourraient faire subir à certains particuliers. Ce fond a doublé en argent grâce aux discussions qui ont eu lieu lors de la dernière rencontre du budget du Comité des services communautaires et de protection. En ce qui concerne les dépenses d'immobilisations, le projet Ottawa, on se déplace bat son plein avec des investissements de plusieurs millions sur trois ans pour le renouvellement des infrastructures en vue de la préparation du projet de train léger.

Ce budget suit la recommandation du plan financier à long terme en instaurant dès l'an prochain la mise de côté de fonds d'immobilisations supplémentaires pour le renouvellement, soit une somme de 5,5 millions de dollars. Nous sommes sur le point de lancer le plus vaste chantier de construction de l'histoire de notre ville, le projet de train léger. L'élaboration d'un budget n'est jamais une tâche enviable, ni facile. J'estime toutefois que ce budget de 2013 atteint un bon équilibre. Nous avons injecté des fonds additionnels dans les secteurs prioritaires tout en maintenant le cap dans d'autres secteurs. Sur le plan environnemental, par exemple, nous investissons davantage dans la lutte contre l'agrile du frêne et dans l'écologisation du parc automobile municipal. Ces mesures s'inscrivent dans nos démarches visant à améliorer les bâtiments et l'ensemble de la ville d'Ottawa sur le plan écologique. Nous avons négocié de meilleurs contrats pour la collecte des déchets, et le présent budget transmet aux résidents les économies ainsi réalisées. En même temps, nous avons prolongé la durée de vie de notre décharge en passant à un service bi-hebdomadaire de collecte des restes, et à un service hebdomadaire de collecte des bacs verts. Nous poursuivons également nos efforts environnementaux par des investissements dans l'infrastructure cyclable, par l'amélioration du service O-Train et par l'ajout de nouveaux trains.

Nous investissons aussi un million de dollars dans le secteur des arts et de la culture. Et pour une troisième année consécutive, nous maintenons le gel des frais des activités récréatives de la Ville au profit de l'ensemble des familles du territoire, surtout celles dont les revenus de ménage sont moins élevés. Pendant les temps difficiles, nous investissons davantage dans le développement économique. Nous poursuivons l'initiative Service Ottawa qui améliore la prestation des services offerts à tous les résidents et permettra en 2013 de réduire les coûts de dotation en personnel d'environ 3,5 millions de dollars, tout en réduisant le nombre d'équivalents temps plein (ETP) pour la deuxième année consécutive. Nous ajoutons des fonds pour le service de Para Transpo.

Seize nouveaux brigadiers scolaires seront répartis dans l'ensemble de la ville. Nous allons procéder sur deux ans à l'acquisition d'appareils respiratoires autonomes pour mieux protéger nos pompiers. Et nous augmentons les subventions à nos bibliothèques. Bien entendu, il y a beaucoup d'autres aspects... mais ce que l'on peut déjà constater, c'est que jour après jour, les ressources de la Ville sont sollicitées de toutes parts. Pour l'auteur de chaque demande, sa demande est prioritaire. Qu'il s'agisse de services sociaux, du maintien de l'ordre, du transport en commun, de l'environnement... et ainsi de suite. Nous rencontrons chaque jour des gens passionnés par certaines questions. Tout comme les deux budgets précédents, je crois que celui-ci présente clairement les voies à suivre pour répondre aux besoins quotidiens de nos résidents selon les principes d'une saine gestion. Je crois que ce budget présente de la stabilité et de l'assurance. Il nous permet d'aller de l'avant avec les grands projets de la Ville de façon responsable tout en répondant aux besoins des résidents.

Le budget prévoit la plus faible modification de taxes en six ans. Nos partenaires de la Commission de services policiers d'Ottawa, de la Bibliothèque publique d'Ottawa, de Santé publique Ottawa et de la Commission du transport en commun ont tous respecté notre plafond de 2,5 %. Les agences de notation Moody's Investors Service et Standard and Poor's continuent d'attribuer à notre Ville d'excellentes cotes de solvabilité. En comparaison avec celles de Toronto, de Montréal, de Calgary, d'Edmonton et de Vancouver, notre dette totale par habitant et notre dette subventionnée par les deniers publics se classent toutes deux au deuxième rang pour la modicité.

Chers collègues, en tant que Conseil, nous devons contrôler efficacement les coûts tout en continuant d'offrir les services dont nos résidents ont besoin et qu'ils exigent à juste titre, entre autres pour ce qui est de la police, des incendies, des paramédics, du transport en commun, de la collecte de déchets, des bibliothèques, de la santé publique, des parcs et des loisirs et de l'entretien des routes. Je crois que le budget 2013 relève ce défi, et je voterai en faveur de son acceptation.

Merci encore au Conseil et à notre personnel, qui ont encore une fois démontré la chance que nous avons de pouvoir compter sur eux.

Je vous remercie et cède la parole à madame la greffière municipale adjointe.

APPEL NOMINAL.

MOTION PORTANT SUR L' ADOPTION DES RAPPORTS DU BUDGET DE 2013

MOTION N^o 45/9

Motion du conseiller T. Tierney
Appuyée par le conseiller B. Monette

Que le rapport de la trésorière municipale, intitulé « Budgets préliminaires de fonctionnement et d'immobilisations de 2013 – Programmes financés par les taxes »; le rapport du Comité de dérogation, intitulé « Prévisions préliminaires du budget de 2013 – Comité de dérogation »; le rapport de Prévention du crime Ottawa, intitulé « Prévisions budgétaires de fonctionnement de 2013 – Prévention du crime Ottawa »; le rapport du Conseil de gestion du terrain de camping municipal d'Ottawa, intitulé « Budgets de fonctionnement et d'immobilisations de 2013 du Conseil de gestion du terrain de camping »; le rapport de la Commission de services policiers d'Ottawa, intitulé « budgets d'immobilisations et de fonctionnement 2013 du Service de police d'Ottawa »; le rapport du Conseil d'administration de la Bibliothèque publique d'Ottawa, intitulé « Bibliothèque publique d'Ottawa : Approbation des prévisions budgétaires de 2013 »; le rapport n^o 6 du Conseil de santé d'Ottawa; le rapport n^o 25 du Comité de l'agriculture et des affaires rurales; le point 1 du rapport n^o 18 du Comité des services communautaires et de protection, intitulé « Budget préliminaire d'immobilisations et de fonctionnement de 2013 – Comité des services communautaires et de protection »; le rapport n^o 19 du Comité de l'environnement, y compris la page 48 modifiée du Budget d'immobilisations et de fonctionnement du Comité de l'environnement; le rapport n^o 26A du Comité des finances et du développement économique; le rapport n^o 4 du Sous-comité de la technologie de l'information; le point 1 du rapport n^o 40A du Comité de l'urbanisme, intitulé « Budget préliminaire d'immobilisations et de fonctionnement de 2013 – Comité de l'urbanisme » ; le rapport n^o 17 de la Commission du transport en commun; et le point 1 du rapport n^o 22 du Comité des transports, intitulé « Budget préliminaire d'immobilisations et de fonctionnement de 2013 – Comité des transports » soient reçus et adoptés tels que modifiés;

Et que la trésorière de la Ville fasse les modifications appropriées aux Budgets de fonctionnement et des immobilisations préliminaires de 2013 et assume toute l'autorité nécessaire et les ajustements pour le financement par emprunt du budget des immobilisations afin de refléter les décisions du Conseil municipal;

Et que le directeur municipal ou son délégué soit autorisé à faire une demande pour toute subvention au nom de la Ville; et que toute exigence énoncée dans

les règlements au sujet de la mise en œuvre des décisions en matière de budget soit envoyée directement au Conseil;

Et que toute dissension et déclaration d'intérêt consignée pendant la séance du Comité plénier soit considérée comme étant consignée lors de la séance du Conseil.

ADOPTÉE à la majorité de 24 VOIX AFFIRMATIVES contre 0 VOIX NÉGATIVES ainsi partagées :

POUR (24): Conseillers R. Chiarelli, K. Hobbs, P. Hume, K. Egli, J. Harder, S. Moffatt, A. Hubley, M. Taylor, S. Qadri, M. McRae, P. Clark, D. Thompson, T. Tierney, D. Chernushenko, E. El-Chantiry, D. Deans, S. Desroches, D. Holmes, M. Wilkinson, B. Monette, R. Bloess, M. Fleury, S. Blais et le maire J. Watson.

CONTRE (0):

RAPPORT RÉGULIERS

RAPPORTS

RAPPORT NO 7 DU CONSEIL DE SANTÉ D'OTTAWA

23. SÉCURITÉ DES PIÉTONS

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil :

- 1. prenne connaissance du présent rapport ainsi que de celui du Bureau du coroner en chef de l'Ontario intitulé « Examen des décès de piétons » qui y est joint; et**
- 2. envoie le rapport au Comité des transports à titre informatif et lui demande d'étudier les recommandations du coroner à l'intention de l'Association des municipalités de l'Ontario, de toutes les municipalités de la province ainsi que du ministère des Affaires municipales et du Logement puisqu'elles concernent les processus et les lignes directrices de la Ville d'Ottawa.**

ADOPTÉES

RAPPORT DES COMITÉS

RAPPORT NO 18 DU COMITÉ DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DE PROTECTION

- | |
|---|
| 24. PARCS POUR PLANCHE À ROULETTE ET BMX – STRATÉGIE PROVISOIRE |
|---|

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve la stratégie triennale provisoire relative à la création de parcs pour planche à roulettes et BMX, décrite dans ce rapport.

ADOPTÉES

RAPPORT 40A DU COMITÉ DE L'URBANISME

- | |
|--|
| 25. RAPPORT D'ÉTUDE SUR LE PLAN DIRECTEUR DE VIABILISATION DU RÉSEAU DE CANALISATIONS D'EAU USÉE DE LA COLLECTIVITÉ URBAINE DE L'OUEST |
|--|

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil :

- 1. prenne connaissance du Rapport d'étude sur le Plan directeur de viabilisation du réseau de canalisations d'eau usée de la Collectivité urbaine de l'Ouest; et**
- 2. approuve la recommandation du Rapport d'étude sur le Plan directeur de viabilisation du réseau de canalisations d'eau usée de la Collectivité urbaine de l'Ouest de poursuivre les projets liés aux eaux usées énumérés dans le Plan directeur de l'infrastructure de 2009 et d'ajouter un nouvel égout intercepteur pour assurer la gestion des eaux usées entre les égouts sanitaires collecteurs de Stittsville et de Fernbank et les stations de pompage de Kanata-Ouest et de Hazeldean.**

ADOPTÉES

26. PLAN OFFICIEL ET ZONAGE - 101, AVENUE CHAMPAGNE SUD

RECOMMANDATIONS MODIFIÉES DU COMITÉ

Que le Conseil :

1. approuve une modification au plan secondaire afin de donner une nouvelle désignation au 101, av. Champagne Sud, qui passe de utilisation résidentielle à profil bas à utilisation résidentielle à profil élevé, comme l'explique en détail le Document 2;
2. approuve une modification au règlement de zonage 2008-250 afin de modifier le zonage du 101, av. Champagne Sud, qui passera de Zone résidentielle de densité 4 dotée d'une exception (R4M [924]) à Zone résidentielle de densité 5 dotée d'une exception portant le symbole d'aménagement différé (R5B[924]-h), comme il est expliqué dans le document 3 et tel que démontré dans le document 1; et,
3. approuve le remplacement du point 1. d. P) iii par le texte qui suit afin de clarifier l'exigence devant être énoncée dans l'accord du plan d'implantation :

Le(s) propriétaire(s) fournissent la garantie financière, représentant une estimation de leur part proportionnelle du coût de la conception et de la construction des améliorations requises à l'intersection de l'avenue Carling et de l'avenue Champagne Sud, (incluant les prolongements des voies qui suivent : la voie de virage à droite en direction ouest, la voie de virage à gauche en direction est et la voie de virage à gauche en direction sud), selon la description du rapport Delcan TO3059TOL00, en date du 18 décembre 2009, sans frais pour la Ville, et respectant les normes de la Ville à la satisfaction du directeur général, Urbanisme et Gestion de la croissance. L'estimation de la part proportionnelle doit être fondée sur le potentiel de génération de trafic des propositions de développement concernant la propriété en cause, plus le 855, avenue Carling (de l'autre côté de la rue Hickory au sud) et le 125, rue Hickory (adjacent au sud). Le(s) propriétaire(s) sera (seront) en outre tenu(s), en vertu de l'approbation du plan d'implantation, de participer à un accord de partage des coûts avec les propriétaires des lieux situés au 855, avenue Carling,

et au 101, avenue Champagne Sud, concernant la conception et la construction des améliorations requises à l'intersection, l'accord en question pouvant être conclu après l'enregistrement de l'accord requis de réglementation du plan d'implantation, sous réserve que les garanties requises aient été déposées. Les garanties requises ne devront pas être libérées avant que les améliorations énoncées de l'intersection aient été exécutées à la satisfaction du directeur général, Urbanisme et Gestion de la croissance.

Et il est de plus proposé de ne pas donner un autre avis en vertu du paragraphe 34(17) de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

MOTION N^o 45/10

Motion de la conseillère J. Harder
Appuyée par le conseiller E. El-Chantiry

ATTENDU QUE le document 2 intitulé « Détails du zonage recommandé » du rapport ACS2012-PAI-PGM-0223 contient une disposition selon laquelle le requérant doit faire approuver le plan d'implantation avant la suppression du symbole d'aménagement, et que ladite approbation est conditionnelle à des accords distincts concernant des améliorations à la chaussée, que le propriétaire est tenu de conclure avec les propriétaires du 125, rue Hickory, et du 855, avenue Carling;

ET ATTENDU QU'en raison de l'ambiguïté des détails de la condition en question, le requérant craint que la suppression du symbole d'aménagement soit assujettie à l'accord des deux autres propriétaires quant au partage du coût des éventuelles améliorations à la chaussée;

ET ATTENDU QUE le personnel a examiné cette préoccupation du requérant et reconnaît qu'il convient d'améliorer la formulation des exigences énoncées dans le document 2 intitulé « Détails du zonage recommandé » concernant la disposition d'aménagement;

ET ATTENDU QU'une motion a été adoptée par le Comité de l'urbanisme lors de sa réunion du 13 novembre 2012 pour établir un nouveau libellé plus précis, mais qu'en raison d'une erreur d'inattention, la motion stipule que le propriétaire du 101, avenue Champagne Sud a conclu un accord de partage des coûts avec le propriétaire du 855, avenue Carling uniquement;

ET ATTENDU QUE cette motion aurait dû énoncer que le propriétaire du 101, avenue Champagne Sud a conclu un accord de partage des coûts avec les propriétaires du 855, avenue Carling et du 125, rue Hickory;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le point 1. d. P) iii, tel que modifié par le Comité de l'urbanisme lors de sa réunion du 13 novembre 2012, soit remplacé par le texte qui suit afin de clarifier l'exigence concernant la suppression du symbole d'aménagement :

Le(s) propriétaire(s) fournit (fournissent) la garantie financière, représentant une estimation de leur part proportionnelle du coût de la conception et de la construction des améliorations requises à l'intersection de l'avenue Carling et de l'avenue Champagne Sud (incluant les prolongements des voies qui suivent : la voie de virage à droite en direction ouest, la voie de virage à gauche en direction est et la voie de virage à gauche en direction sud), selon la description du rapport Delcan TO3059TOL00, en date du 18 décembre 2009, sans frais pour la Ville, et respectant les normes de la Ville à la satisfaction du directeur général, Urbanisme et Gestion de la croissance. L'estimation de la part proportionnelle doit être fondée sur le potentiel de génération de trafic des propositions de développement concernant la propriété en cause, plus le 855, avenue Carling (de l'autre côté de la rue Hickory au sud) et le 125, rue Hickory (adjacent au sud). Le(s) propriétaire(s) sera (seront) en outre tenu(s), en vertu de l'approbation du plan d'implantation, de participer à un accord de partage des coûts avec les propriétaires des lieux situés au 855, avenue Carling, et au 125, rue Hickory, concernant la conception et la construction des améliorations requises à l'intersection, l'accord en question pouvant être conclu après l'enregistrement de l'accord requis de réglementation du plan d'implantation, sous réserve que les garanties requises aient été déposées. Les garanties requises ne devront pas être libérées avant que les améliorations énoncées de l'intersection aient été exécutées à la satisfaction du directeur général, Urbanisme et Gestion de la croissance.

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QU'aucun autre avis ne sera donné en vertu du paragraphe 34(17) de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

ADOPTÉE

Le point 6 du rapport n° 40A du Comité de l'urbanisme (point 26 à l'ordre du jour du Conseil de la Ville d'Ottawa), tel que modifié par la motion n° 45/10 et entièrement reproduit ci-dessous par souci de commodité, est ensuite présenté au Conseil :

Que le Conseil :

1. **approuve une modification au plan secondaire afin de donner une nouvelle désignation au 101, av. Champagne Sud, qui passe de utilisation résidentielle à profil bas à utilisation résidentielle à profil élevé, comme l'explique en détail le Document 2;**
2. **approuve une modification au règlement de zonage 2008-250 afin de modifier le zonage du 101, av. Champagne Sud, qui passera de Zone résidentielle de densité 4 dotée d'une exception (R4M [924]) à Zone résidentielle de densité 5 dotée d'une exception portant le symbole d'aménagement différé (R5B[924]-h), comme il est expliqué dans le document 3 et tel que démontré dans le document 1; et,**
3. **que le point 1. d. P) iii, tel que modifié par le Comité de l'urbanisme lors de sa réunion du 13 novembre 2012, soit remplacé par le texte qui suit afin de clarifier l'exigence concernant la suppression du symbole d'aménagement :**

Le(s) propriétaire(s) fournit (fournissent) la garantie financière, représentant une estimation de leur part proportionnelle du coût de la conception et de la construction des améliorations requises à l'intersection de l'avenue Carling et de l'avenue Champagne Sud (incluant les prolongements des voies qui suivent : la voie de virage à droite en direction ouest, la voie de virage à gauche en direction est et la voie de virage à gauche en direction sud), selon la description du rapport Delcan TO3059TOL00, en date du 18 décembre 2009, sans frais pour la Ville, et respectant les normes de la Ville à la satisfaction du directeur général, Urbanisme et Gestion de la croissance. L'estimation de la part proportionnelle doit être fondée sur le potentiel de génération de trafic des propositions de développement concernant la propriété en cause, plus le 855, avenue Carling (de l'autre côté de la rue Hickory au sud) et le 125, rue Hickory (adjacent au sud). Le(s) propriétaire(s) sera (seront) en outre tenu(s), en vertu de l'approbation du plan d'implantation, de participer à un accord de partage des coûts avec les propriétaires des lieux situés au 855, avenue Carling, et au 125, rue Hickory, concernant la conception et la construction des améliorations requises à l'intersection, l'accord en question pouvant être conclu après l'enregistrement de l'accord requis de réglementation du plan d'implantation, sous réserve que les garanties requises aient été déposées. Les garanties requises ne devront pas être libérées avant que les améliorations énoncées de l'intersection aient été exécutées à la satisfaction du directeur général, Urbanisme et Gestion de la

croissance.

Et il est de plus proposé de ne pas donner un autre avis en vertu du paragraphe 34(17) de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

ADOPTÉE

27. LIGNES DIRECTRICES EN MATIÈRE DE CONCEPTION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS SOLIDES POUR L'AMÉNAGEMENT D'IMMEUBLES À LOGEMENTS MULTIPLES

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve les lignes directrices en matière de conception de la collecte des déchets solides pour l'aménagement d'immeubles à logements multiples, comme le montre en détail le document 1.

ADOPTÉE

RAPPORT NO 22 DU COMITÉ DES TRANSPORTS

28. PLAN D'ACTIVITÉS POUR 2013 DE LA DIRECTION DE L'EXPLOITATION ET DE L'ENTRETIEN DES STATIONNEMENTS

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve le plan d'activités de 2013 de la Direction de l'exploitation et de l'entretien des stationnements, sous réserve de l'approbation du budget de 2013.

MOTION N^o 45/11

Motion du conseiller M. Fleury
Appuyée par le conseiller M. Taylor

ATTENDU QUE les tarifs de stationnement ont une incidence sur les taux d'utilisation et de roulement des espaces de stationnement publics;

ATTENDU QUE les installations de stationnement aménagées favorisent la croissance et le succès des entreprises;

ATTENDU QUE la Stratégie municipale de gestion du stationnement comprend des lignes directrices pour maximiser les taux d'utilisation et de roulement des installations de stationnement hors rue;

ATTENDU QUE les tarifs de stationnement hors rue ne semblent pas maximiser de façon uniforme les taux d'utilisation de nos installations de stationnement, comme il est prévu dans la Stratégie municipale de gestion du stationnement;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE l'on demande au personnel de réviser, dans le cadre du plan de travail pour 2013, les tarifs de stationnement hors rue, et de présenter au Comité des transports un rapport sur la façon de maximiser plus efficacement et uniformément l'utilisation des installations de stationnement hors rue.

ADOPTÉE

Le point 3 du rapport n° 22 du Comité des transports (point 28 à l'ordre du jour du Conseil de la Ville d'Ottawa), tel que modifié par la motion n° 45/11 et entièrement reproduit ci-dessous par souci de commodité, est ensuite présenté au Conseil :

Que le Conseil :

- 1. approuve le plan d'activités de 2013 de la Direction de l'exploitation et de l'entretien des stationnements, sous réserve de l'approbation du budget de 2013; et,**
- 2. que l'on demande au personnel de réviser, dans le cadre du plan de travail pour 2013, les tarifs de stationnement hors rue, et de présenter au Comité des transports un rapport sur la façon de maximiser plus efficacement et uniformément l'utilisation des installations de stationnement hors rue.**

ADOPTÉES

29. RECOMMANDATIONS DE L'ÉTUDE DE PLANIFICATION ET D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE POUR LE TRANSPORT EN COMMUN RAPIDE ENTRE BARRHAVEN ET RIVERSIDE-SUD

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve le lancement du Processus d'évaluation des projets de transport en commun conformément à la Loi sur les évaluations environnementales de l'Ontario (Réglementation 231/08) concernant les installations de transport en commun rapide par autobus entre Barrhaven et Riverside-Sud, comme le décrivent le présent rapport et les documents d'appui, et d'approuver également la préparation et le dépôt d'un rapport de projet environnemental qui servira à l'examen officiel et aux commentaires du public.

ADOPTÉE

ORDRE DU JOUR REGROUPE RÉVISÉ

RAPPORT NO 40A DU COMITÉ DE L'URBANISME

A DEMANDE DE NOUVELLE CONSTRUCTION AU 116, RUE YORK, PROPRIÉTÉ DÉSIGNÉE EN VERTU DE LA PARTIE V DE LA LOI SUR LE PATRIMOINE DE L'ONTARIO ET SITUÉE DANS LE DISTRICT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE DU MARCHÉ BY

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil :

1. approuve la demande de nouvelle construction au 116, rue York, dans le district de conservation du patrimoine du marché By, conformément aux dessins de l'architecte Jordan Jenkins, du cabinet 2M Architects, reçus le 1er octobre 2012;
2. délègue le pouvoir d'effectuer des changements de conception mineurs au directeur général, Urbanisme et Gestion de la croissance; et
3. délivre le permis en matière de patrimoine, qui expirera deux ans après sa date de délivrance.

(Nota : Le délai réglementaire de 90 jours d'examen de cette demande, exigé en vertu de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario, prendra fin le 29 décembre 2012).

(Nota : L'approbation de la demande de modification aux termes de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario ne signifie pas pour autant qu'elle satisfait aux conditions de délivrance d'un permis de construire.)

ADOPTÉE

B	DEMANDE DE MODIFICATION DE LA MAISON SIMARD, AU 31, AVENUE SWEETLAND, UNE PROPRIÉTÉ DÉSIGNÉE EN VERTU DE LA PARTIE IV DE LA LOI SUR LE PATRIMOINE DE L'ONTARIO
----------	---

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil :

- 1. approuve la demande de réparation et de restauration du 31, avenue Sweetland, conformément aux plans soumis par Douglas Hardie Architect Inc. le 18 septembre 2012 et joints en tant que documents 3 et 4;**
- 2. approuve la demande d'aménagement d'une annexe au 31, avenue Sweetland, conformément aux plans soumis par Douglas Hardie Architect Inc. le 18 septembre 2012 et joints en tant que documents 3 et 4;**
- 3. délègue l'autorité d'effectuer des modifications conceptuelles mineures au directeur général d'Urbanisme et Gestion de la croissance; et**
- 4. délivre le permis pour biens patrimoniaux assorti d'une date d'expiration de deux ans à partir de la date de délivrance.**

(Nota : Le délai réglementaire de 90 jours d'examen de cette demande, exigé en vertu de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario, prendra fin le 17 décembre 2012.)

Nota : L'approbation de la demande de modification aux termes de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario ne signifie pas pour autant qu'elle satisfait aux conditions de délivrance d'un permis de construire.)

ADOPTÉE

C ZONAGE - 1321-1323, RUE DUSSERE ET 1279, RUE COUSINEAU

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve une modification au Règlement de zonage 2008-250 afin de faire passer le zonage des 1321-1323, rue Dussere et du 1279, rue Cousineau de I1B[183] (Zone de petites institutions, sous-zone B, dotée d'une exception 183) à R2N (Zone résidentielle de densité 2, sous-zone N), comme le montre le document 1.

ADOPTÉE

RAPPORT NO 22 DU COMITÉ DES TRANSPORTS

D MISE À JOUR SUR LES PROGRAMMES DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES ET DES VOIES CYCLABLES, ORGANISÉS ENTRE 2012 ET 2014, DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE OTTAWA, ON SE DÉPLACE

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve les modifications au projet proposées par le programme Ottawa, on se déplace, telles qu'énoncées dans le présent rapport et détaillées dans le document 2 ainsi les modifications au budget d'immobilisations 2012 d détaillées dans le document 3.

ADOPTÉE

E TRANSITWAY DE KANATA NORD (ÉCHANGEUR DE L'AUTOROUTE 417/CHEMIN MARCH-EAGLESON AU NORD DU CHEMIN MAXWELL BRIDGE) - ÉTUDE DE PLANIFICATION : RECOMMANDATIONS ENTOURANT LA CONCEPTION FONCTIONNE

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve le déclenchement du processus d'évaluation du projet de transport en commun pour l'installation de transport en commun rapide par autobus de Kanata-Nord, conformément à la Loi sur les évaluations environnementales de l'Ontario (Règlement 231/08), comme le décrit ce rapport et les documents à l'appui, y compris la préparation et le dépôt du rapport d'étude environnementale pour examen officiel et émission de commentaires par le public.

ADOPTÉE

F PASSERELLE POLYVALENTE SUR LE CANAL RIDEAU PRÈS DE LA RUE CLEGG ET DE L'AVENUE FIFTH : ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil municipal approuve l'entérinement du rapport sur l'étude d'évaluation environnementale du projet de la passerelle polyvalente au-dessus du canal Rideau tel qu'il est décrit dans le présent rapport et les documents ci-joints ainsi que la publication de l'avis de fin d'étude.

ADOPTÉE avec la dissidence des conseillers B. Monette et R. Bloess.

SUITE À DONNER DES ARTICLES RATIFIÉS PAR LES COMITÉS EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ

Que le conseil reçoive la liste des articles ratifiés par ses comités en vertu du pouvoir délégué, annexée comme Document 1.

REÇU

MOTION PORTANT ADOPTION DES RAPPORTS RÉGULIERS

MOTION N° 45/12

Motion du conseiller T. Tierney
Appuyée par le conseiller B. Monette

Que le rapport n° 18 du Comité des services communautaires et de protection (point 2); le rapport n° 40A du Comité de l'urbanisme (points 2, 3, 4, 5, 6 et 7); le rapport n° 7 du Conseil de santé d'Ottawa et le rapport n° 22 du Comité des transports (points 2, 3, 4, 5 et 6) soient reçus et adoptés tels que modifiés;

ADOPTÉE

MOTIONS DONT AVIS A ÉTÉ DONNÉ ANTÉRIEUREMENT

MOTION N° 45/13

Motion de la conseillère M. McRae
Appuyée par la conseillère D. Deans

ATTENDU QU'à sa réunion du 12 septembre 2012, le Conseil municipal d'Ottawa a approuvé la nouvelle structure de ses comités consultatifs (rapport intitulé Renouveau des comités consultatifs afin de soutenir le mandat du Conseil [ACS2012-CMR-CCB-0032]);

ATTENDU QUE du 14 septembre au 18 octobre, suivant l'approbation dudit rapport par le Conseil, le personnel du Bureau du greffier municipal a annoncé des postes à combler au sein des nouveaux comités consultatifs et a reçu des candidatures de citoyens;

ATTENDU QUE le rapport mentionné ci-dessus présente le principe suivant concernant la composition des jurys de sélection du Comité consultatif sur l'accessibilité, du Comité consultatif sur les arts, la culture, le patrimoine et les loisirs, du Comité consultatif sur les services communautaires et du Comité consultatif sur la gestion environnementale :

« Les jurys de sélection seront composés du maire (ou d'un représentant désigné), du président du Comité permanent dont relève le comité consultatif et d'un autre membre du Conseil. Une fois l'approbation au présent rapport obtenue, le Bureau du greffier municipal sollicitera des déclarations d'intérêt des membres du Conseil qui souhaiteraient faire partie des jurys de sélection, et présentera ensuite le nom des candidats pour examen à la réunion suivante du sous-comité du renouvellement de la gouvernance. »

ATTENDU QUE le Bureau du greffier municipal a sollicité des déclarations d'intérêt des membres du Conseil, mais que le sous-comité du renouvellement de la gouvernance ne prévoit pas se réunir avant la fin de l'année;

ATTENDU QUE ces jurys de sélection doivent entreprendre leur travail cette année afin de pouvoir confirmer, au début de l'année prochaine, la nomination des membres des nouveaux comités consultatifs;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil approuve la nomination des candidats suivants aux jurys de sélection, outre le maire (ou un représentant désigné) et le président du Comité permanent dont relève chaque comité consultatif :

QUE le conseiller Shad Qadri, vice-président du Comité des services communautaires et de protection, soit nommé membre des jurys de sélection du Comité consultatif sur l'accessibilité, du Comité consultatif sur les arts, la culture, le patrimoine et les loisirs et du Comité consultatif sur les services communautaires;

QUE le conseiller Scott Moffatt, vice-président du Comité de l'environnement, soit nommé membre du jury de sélection du Comité consultatif sur la gérance environnementale;

QUE le conseiller Mathieu Fleury, le conseiller David Chernushenko et le maire Jim Watson soient nommés membres du jury de sélection du Comité consultatif sur les services en français.

ADOPTÉE

MOTIONS EXIGEANT LA SUSPENSION DES RÈGLES DE PROCÉDURE

MOTION N^o 45/14

Motion de la conseillère M. McRae
Appuyée par le conseiller B. Monette

Que les règles de procédure soient suspendues, en raison de l'échéancier fixé par le Conseil, afin d'examiner la motion suivante :

ATTENDU QUE le 12 septembre 2012, le Conseil municipal a demandé au directeur municipal d'effectuer un examen indépendant des causes principales de l'effondrement de l'autoroute 174, de déterminer ce que la Ville aurait pu faire différemment, le cas échéant, pour prévenir cet effondrement

et la fermeture des voies en direction est de l'autoroute 174, puis de présenter un rapport au Comité des finances et du développement économique dans les 90 jours;

ATTENDU QUE selon l'examen et les conclusions qui en découlent, il s'agit d'une infrastructure soutenue par les tarifs qui relève du mandat du Comité de l'environnement et non de celui du Comité des finances et du développement économique;

ATTENDU QUE les résultats de cet examen pourront être publiés selon l'échéancier fixé par le Conseil;

ATTENDU QUE le personnel de la Ville reconnaît qu'il est essentiel de comprendre ce qui s'est produit lors de cet événement pour améliorer les pratiques de gestion des actifs afin d'éviter qu'un autre incident de ce genre ne se produise;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil municipal transmette le rapport du consultant sur l'examen indépendant des causes principales de l'effondrement de l'autoroute 174 et la fermeture des voies en direction est de l'autoroute 174 au Comité de l'environnement;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le rapport du consultant doit être publié au plus tard le 12 décembre 2012 pour être disponible dans les 90 jours, conformément aux directives du Conseil, ce qui correspondra également à la publication de l'ordre du jour de la réunion de janvier du Comité de l'environnement.

ADOPTÉE

MOTION PORTANT PRÉSENTATION DE RÈGLEMENTS

MOTION N^o 45/15

Motion du conseiller T. Tierney
Appuyée par le conseiller B. Monette

Que les règlements municipaux suivants soient adoptés et mis en application :

TROISIÈME LECTURE

2012-416 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à percevoir un impôt extraordinaire annuel sur les terrains pour lesquels des prêts ont été consentis aux termes de la Loi sur le drainage au moyen de tuyaux, L.R.O 1990, chapitre T.8.

ADOPTÉ

TROIS LECTURES

2012-417 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement no 2008-250 afin de changer le zonage du terrain dont la désignation municipale est le 975, chemin Richmond.

2012-418 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement no 2008-250 afin d'abroger l'Annexe 291 s'appliquant au 801, rue Albert, et de la remplacer par une nouvelle version de l'Annexe 291.

2012-419 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement no 2003-499 sur les voies réservées aux pompiers.

2012-420 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à établir certains terrains en routes publiques et à les affecter à l'utilisation publique (ruelle Highway).

2012-421 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement no 2004-60 afin d'affecter des agents d'application des règlements municipaux aux cas d'infraction au règlement sur le stationnement sur les propriétés privées.

2012-422 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement no 2005-303 pour permettre la conversion de la méthode de calcul des droits de permis.

-
- 2012-423 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement no 2008-250 afin de changer le zonage du terrain dont la désignation municipale est le 101, avenue Champagne Sud.
- 2012-424 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Plan secondaire Preston-Champagne dans le Volume 2A du Plan officiel de la Ville d'Ottawa afin de changer le zonage du terrain dont la désignation municipale est le 101, avenue Champagne Sud.
- 2012-425 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement no 2008-250 afin de changer le zonage des terrains dont les désignations municipales sont le 1321 et le 1323, rue Dussere, et le 1279, rue Cousineau.
- 2012-426 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à établir certains terrains en routes publiques et à les affecter à l'utilisation publique (rue Chinian).

ADOPTÉS

RÈGLEMENT DE RATIFICATION

MOTION N° 45/16

Motion du conseiller T. Tierney
Appuyée par le conseiller B. Monette

QUE le Règlement n° 2012-427 ratifiant les délibérations du Conseil soit adopté.

ADOPTÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le Conseil ajourne la séance à 11 h 45.

GREFFIER

MAIRE